

MEMENTO DES STAGES EN ARTS DU SPECTACLE

Département Médias, culture et communication

Université de Liège

2018-2019

Titulaire : Jeremy Hamers (jhamers@uliege.be)
Assistante : Lison Jousten (lison.jousten@uliege.be)



1. Description du stage

Les étudiants inscrits au Master en Arts du spectacle à finalité spécialisée en cinéma et arts de la scène sont tenus de réaliser deux stages de 180h. Ces stages visent à confronter les étudiants au secteur professionnel des arts du spectacle enregistré ou vivant. Ils consistent en une période d'apprentissage encadrée par un maître de stage qui doit être doté d'une identité juridique (indépendant, société privée, société publique, association, etc.). Les stages sont des parties intégrantes du cursus universitaire et permettent à l'étudiant de se former aux métiers du théâtre, du cinéma, de la télévision, de la photographie, ou de l'organisation de programmes ou d'événements culturels en rapport avec ces différents domaines. Les stages ne peuvent en aucun cas être assimilés à un engagement professionnel liant le stagiaire au maître de stage par un contrat de jobiste. Néanmoins, le maître de stage ou l'institution qui accueille le stagiaire peuvent proposer un défraiement à l'étudiant pour la durée de son stage.

2. Procédure

En bloc 1 et 2 de Master, l'étudiant est invité à choisir un lieu de stage. Il le soumet ensuite par mail au titulaire (Jeremy Hamers : jhamers@uliege.be) pour approbation. Après validation de ce choix par le titulaire, l'étudiant prend alors contact avec la structure d'accueil choisie pour introduire sa candidature de stagiaire. En cas de réponse positive du maître de stage, l'étudiant doit lui remettre trois exemplaires du formulaire d'engagement de stage ainsi que de la convention de stage (attention, il s'agit de deux documents différents !). Ces documents sont disponibles en ligne au format pdf sur le site du département (www.infocom.uliege.be, onglet « Arts du spectacle », rubrique « stages »). Le maître de stage complète et signe ces documents avant le début effectif du stage. Les trois exemplaires de la convention de stage et de l'engagement de stage doivent ensuite être déposés au secrétariat des Masters (Anne-Marie D'Acchille) pour y être signés par le titulaire des stages en Arts du spectacle. Ensuite, l'étudiant récupère deux exemplaires de ces documents et les conserve jusqu'au dépôt du rapport de stage (voir § suivant). Seul le respect de cette procédure permet à l'étudiant d'être assuré par l'université dans le cadre de ses activités de stagiaire. Remarque : Certaines structures d'accueil proposent une convention propre aux étudiants stagiaires (p. ex. : RTBF). Cette convention ne peut, en aucun cas, remplacer l'engagement et la convention de l'université qu'il faudra donc également faire compléter et signer par le maître de stage.

À la fin du stage, l'étudiant doit remettre un formulaire d'évaluation à son maître de stage. Ce formulaire est également disponible en ligne sur le site du département (www.infocom.uliege.be, onglet « Arts du spectacle », rubrique « stages »). Ce formulaire est destiné à l'évaluation des activités du stagiaire par le maître de stage. Après l'avoir complété et signé, le maître de stage renvoie le document sous pli fermé au titulaire des stages en Arts du Spectacle:

Jeremy Hamers
Département Médias, culture et communication
Université de Liège
Bât. A1, Place du 20 Août 7
B-4000 Liège

3. Rapport de stage

Pour chaque stage, les étudiants sont tenus de rédiger un rapport de stage d'une longueur de 10 à 15 pages (annexes non comprises) qui devra être déposé dans le casier des travaux de Jeremy Hamers pour le début de la première session au plus tard (la date précisée sera communiquée lors de la publication des horaires d'examen). Ce rapport et l'évaluation du maître de stage serviront à l'évaluation finale. Le rapport sera évalué selon le découpage suivant (/20):

- Regard critique, argumentation, cohérence et construction du propos, pertinence de l'analyse, richesse des commentaires, évaluation du maître de stage : /12
- Travaux réalisés : /3
- Niveau d'écriture, orthographe, style, respect des consignes : /5

Le rapport se compose de trois parties:

- Un exemplaire de l'engagement de stage.
- Une description du lieu, de la structure d'accueil, du programme ou de l'événement dans le cadre desquels l'étudiant a effectué son stage, ainsi qu'une description du travail effectué par le stagiaire (on préférera une description par tâches plutôt que par jour de stage).
- Une évaluation personnelle du stage, en deux parties :
 - a) une première partie analysant le lieu, le programme ou l'événement dans le cadre duquel l'étudiant a effectué son stage (fonctionnement, organisation, etc.) augmentée de suggestions constructives;
 - b) une deuxième partie adoptant la forme d'une auto-évaluation dans laquelle l'étudiant tentera entre autres de répondre aux questions suivantes: que m'a apporté ce stage en termes d'expérience et de formation professionnelle? les tâches qui m'ont été confiées répondaient-elles à mes attentes, et correspondaient-elles aux termes de mon engagement de stage? qu'ai-je appris durant mon stage? quels ont été mes points forts et mes points faibles? que dois-je veiller à améliorer à l'avenir?

Tous les documents témoignant de l'activité du stagiaire (textes, réalisations audiovisuelles, etc.) seront joints au rapport de stage en tant qu'annexes. On évitera toutefois de joindre une copie de tous les travaux réalisés ; un choix de quelques réalisations représentatives des tâches effectuées et des acquis d'apprentissage suffira amplement.

4. Stage à l'étranger

L'étudiant a le droit d'effectuer son stage à l'étranger (par exemple durant un séjour Erasmus). Dans ce cas, les procédures d'engagement et d'évaluation sont identiques à celles qui sont d'application pour les stages effectués en Belgique. L'étudiant veillera toutefois à contacter le service juridique de l'ULiege (Carine Speetjens: carine.speetjens@ulg.ac.be) pour s'assurer que le pays concerné est couvert par la police d'assurance de l'université.

5. Lieux de stage

L'étudiant pourra effectuer son stage dans toute entreprise, société, association ou institution actives dans le domaine des arts du spectacle vivant ou enregistré.

Quelques exemples de structures d'accueil (liste non-exhaustive):

- Institutions théâtrales: Théâtre National de Belgique (Bruxelles), Théâtre de Liège, Théâtre Universitaire Royal de Liège, Théâtre Varia, Théâtre de la communauté / Atelier de la colline, Opéra Royal de Wallonie, etc.
- Compagnies théâtrales: Raoul Collectif, Les acteurs de l'ombre, Collectif Mensuel, Compagnie Espèce de..., etc.
- Festivals de théâtre et de danse : Kunsten Festival des Arts (Bruxelles), Festival de Liège / Factory, etc.
- Sociétés de production ou institutions d'organisation d'événements culturels : Centre culturel « Les Chiroux », asbl « Les Grignoux », Théâtre de Liège, etc.
- Institutions télévisuelles et radiophoniques: RTBF, RTL, RTC, Télé Bruxelles, etc.
- Ateliers de production et de réalisation audiovisuelles: Wallonie Image Production - WIP, Centre bruxellois de l'audiovisuel – CBA, GSARA, Centre audiovisuel de la Ville de Liège (CAV), Les films du Fleuve (Liège), etc.
- Sociétés de production de films: Les films de la Passerelle (Liège), Versus Production (Liège), Tarantula (Liège et Luxembourg), Frakas, Les Films du Carré, etc.
- Festivals de cinéma: Festival International du Film Francophone – FIFF (Namur), Filmer à tout prix (Bruxelles), Docville (Leuven), Festival international du film de comédie de Liège, Festival ImagéSanté (Liège), etc.
- Tournages: Tout type de tournage professionnel à condition que celui-ci dépende d'une société de production dotée d'une identité juridique (société privée, sprl, association, etc.), qui accueillera officiellement le stagiaire.